



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 26 juin 2024

Paiements de la PAC 2023 dans le département de la Vienne

L'ensemble des aides de base de la PAC 2023 a été versé aux exploitants pour un montant d'environ 120,5 millions d'euros. Ces aides représentent environ 9 150 dossiers.

Par rapport à 2022, on note notamment une baisse des paiements sur l'écorégime versé à hauteur de 30 M € en 2023 alors que le paiement vert était versé à hauteur de 35,6 M €. La baisse des aides bovines est également à signaler avec un paiement 2023 de 5,9 M€ alors que le montant versé en 2022 avoisinait les 7 M€.

L'aide à l'assurance récolte a, quant à elle, progressé en 2023 avec un montant versé de 6 M € contre 3,4 M€ en 2022.

Pour le paiement de base, les dispositions financières européennes ont été adaptées et permettent, par optimisation des enveloppes, un paiement complémentaire de fin de campagne. Ce paiement va permettre principalement de revaloriser l'écorégime (avec une augmentation de 4 à 5 €/ha selon les niveaux d'engagement, passant à 49.31 €/ha pour le montant de base, 67.30 €/ha pour le montant supérieur et 97.30 €/ha pour l'agriculture biologique, avec un bonus "haies" de 7 €/ha) et l'aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs (passant d'un plafond de 3 468 € à 4 469 €).

Un paiement complémentaire de fin de campagne 2023 pour les aides de bases de la PAC a été mis en oeuvre, permettant, par optimisation des enveloppes, de redéployer au profit de l'écorégime ainsi que l'aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs.

Dans la Vienne, environ 3170 exploitants disposeront d'une enveloppe départementale complémentaire de 2,4M €, dont 1,5M€ sur l'écorégime.

L'instruction des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des aides à l'agriculture biologique concerne près de 1 480 dossiers en Vienne et les outils d'instruction ont, pour la majeure partie, été mis à disposition de la DDT en mai ou juin 2024. Les équipes de la DDT sont pleinement mobilisées pour réaliser les paiements des agriculteurs le plus rapidement possible. D'ores et déjà, près de 500 dossiers ont été instruits pour un versement de 3,66 M€ (pour les 30 dossiers les plus récents, arrivée sur les comptes le 28 juin).

Par ailleurs, 75 dossiers sont déjà traités mais nécessitent des compléments d'information de la part des exploitants (levées d'incohérence ou pièce manquante), information dont la réception permettra de poursuivre l'instruction et de réaliser la mise en paiement.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.f



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers